

MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC

APPEL D'OFFRES
N0 2021-005

Nettoyage des accotements et creusage de fossé

Préparé par Annie Pelletier
Directrice générale
13 juillet 2021

Le 13 juillet 2021

Objet : Soumission – Nettoyage des accotements et creusage de fossé

Madame,
Monsieur,

La municipalité de Bois-Franc demande des soumissions pour le nettoyage des accotements et le creusage de fossé. Vous trouverez ci-joint les instructions aux soumissionnaires et les renseignements pertinents.

La soumission doit être retournée à la municipalité de Bois-Franc, 466, Route 105, Bois-Franc, Québec, J9E 3A9 avant 15 h le vendredi 13 août 2021. Si des informations supplémentaires vous sont nécessaires, veuillez communiquer avec nous au 819-449-2252.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais envers le ou les soumissionnaires.

Nous vous remercions de l'intérêt porté aux présentes et nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Annie Pelletier
Directrice générale

/ap

p.j.

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. Les soumissions sous enveloppes cachetées doivent être adressées à Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc et porter la mention : **Soumission : Nettoyage des accotements et creusage de fossé**. Elles seront reçues au bureau municipal (adresse postale : 466, Route 105, Bois-Franc, Québec, J9E 3A9) jusqu'à 15 h, le vendredi 13 août 2021.
2. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur présentation au bureau municipal à l'adresse indiquée ci-dessus.
3. Toute soumission qui n'est pas complétée conformément aux « Instructions aux soumissionnaires » ou qui n'est pas accompagnée des documents requis ou dont les documents requis ne sont pas dûment complétés ne sera prise en considération.
4. Aucune correction de soumission faite par téléphone ou télécopieur ne sera prise en considération après l'ouverture des soumissions.
5. Les soumissions appartiennent à la municipalité de Bois-Franc dès leur dépôt au bureau de la directrice générale.
6. Toute dérogation au cahier des charges doit être indiquée clairement en annexe de la soumission.
7. Les soumissions doivent être valides pour une période de soixante (60) jours.
8. La municipalité de Bois-Franc ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune soumission déposée et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.
9. La soumission doit être accompagnée des documents suivants :
 - . un exemplaire de la formule « Instructions aux soumissionnaires » initialé;
 - . un exemplaire des renseignements généraux initialé;
 - . un exemplaire du formulaire de soumission signé;
 - . copie des assurances responsabilité civiles et autres;
 - . copie certifiée conforme de la résolution du conseil d'administration (si requis);
 - . attestation du Ministère;
 - . certificat de compétences de la Commission de la construction du Québec;
 - . un exemplaire du formulaire de soumission signé;
10. Tous les soumissionnaires peuvent assister à l'ouverture des soumissions.
11. Le soumissionnaire doit fournir une résolution d'attestation de signature.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les travaux consistent à faire le nettoyage des accotements afin d'enlever une bordure de sable accumulée avec le temps. L'adjudicataire devra fournir les matériaux, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement et les services nécessaires à l'exécution et à l'achèvement des travaux décrits dans le présent document « Renseignements généraux ».

Voici la liste des chemins dont les accotements doivent être nettoyés ainsi que la distance à faire pour chacun d'eux :

Chemin Pilon : environ 100 pieds en entrant
Chemin Morin : environ 350 pieds
Chemin Charrette : environ 50 pieds
Chemin Payette : environ 500 pieds
Chemin du Parc Industriel : environ 1 600 pieds
Chemin Branchaud : environ 1 400 pieds.

Sur le chemin Branchaud, il y a une petite partie où il faudra aussi faire le creusage de fossé. Le creusage est minime puisque ce n'est qu'une petite accumulation de sable dans le fond de celui-ci. On parle ici de retirer un peu de sable dans le fond et non de faire un reprofilage complet du fossé.

Nous vous recommandons fortement de venir voir par vous-même les travaux avant de faire la soumission.

Prenez note que le bureau sera fermé du 19 au 30 juillet pour la période des vacances, mais il est toujours possible de joindre la responsable sur son cellulaire (819-334-2043) si vous n'avez pas d'autres moments pour venir voir les travaux.

FORMULAIRE DE SOUMISSION

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du cahier « Instructions aux soumissionnaires et des renseignements généraux » et offrons nos services afin d'effectuer le nettoyage des accotements et creusage de fossé au coût suivant :

Coût

Travaux	_____	\$
TPS	_____	\$
TVQ	_____	\$
Total :	_____	\$

No TPS :

No TVQ :

Nom de la firme

Signature

Date